

Jean-Yves Bigot

34090 MONTPELLIER

Fédération française de spéléologie
28, rue Delandine
69002 LYON

Objet : Affaire du Pilon – votre convocation le 21 avril

Montpellier le 14 avril 2013,

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 10 m'informant de ma convocation le 21 avril à Lyon.

Hormis des courriels d'insultes, c'est la première fois que je reçois un document écrit qui m'informe sommairement des faits qui me sont reprochés par le Spéléo-club de X-----.

Pour que l'instruction ne soit pas qu'un procès à charge, il faudrait que je sois informé de ce que l'on me reproche. Vous vous appuyez sur une « plainte » et un « dossier d'instruction » dont je n'ai pas connaissance.

Votre courrier évoque un « dossier d'instruction », terme qui laisse supposer une suite procédurale. Or, dans tout procès, la loi française oblige chacune des parties à communiquer ses pièces à « l'adversaire ». Ce qui n'a pas été le cas en l'espèce, aucun document n'ayant été fourni par « l'accusation ». Vous voudrez bien faire en sorte que cet oubli soit réparé avant le 21 avril date de « l'audience ».

Pour répondre sommairement à mes détracteurs, je dirai qu'il n'est pas interdit de mettre en ligne des compte-rendus de sorties sur internet. J'en ai environ 70 du même type en ligne sur le site :

<http://catherinearnoux.perso.neuf.fr/com/comdiv/cr.htm>

Effectivement, la cavité est pointée sur un fond de carte, mais c'est plutôt l'IGN qui pourrait me demander des comptes car j'ai utilisé leur carte sans autorisation. Quant au pointage de la cavité, il est nécessaire et indispensable lorsque l'on tente de replacer toute cavité dans son contexte géomorphologique.

Le « *prélèvement d'un échantillon plus gros que la taille d'un ongle, taille qui seule aurait été accordée* ».

J'ignore d'où a été tirée cette phrase, d'un règlement intérieur peut-être, en tout cas rien de tel ne m'a été dit. Certes un échantillon a été prélevé, des photos et des commentaires figurent d'ailleurs dans le compte-rendu de visite. Cet échantillon était celui qui se trouvait sur le bord du gour dit des queues de vaches ; il servait d'exemplaire de démonstration aux visiteurs occasionnels. J'ai posé la question à une personne du club de X-----, une femme je crois, qui m'a autorisé à prendre cet échantillon.

Quant aux divers aspects de type « relations humaines », je ne vois pas de quoi on parle. Je dois dire que je n'ai rien remarqué de particulier lors de la sortie. La spéléologie que je pratique est conviviale, mais j'avoue que la requête du Spéléo-club de X----- m'a surpris. J'ajouterai qu'elle devrait même surprendre d'autres personnes car la manière de procéder me paraît assez singulière dans le milieu associatif.

En conséquence, je ne me rendrai pas à Lyon, car je ne pense pas que « l'affaire du Pilon » vaille le déplacement.

A handwritten signature in black ink, enclosed in a light gray rectangular box. The signature is stylized and appears to be a cursive name, possibly starting with a large 'A' or 'P'.